

CONSEIL D'ETAT - RAAD VAN STATE LEGISLATION - WETGEVING
23 -06- 2009
Tiensels à <i>la Coordinat=.</i> Overgemaakt aan de H.

Quatrième chambre

La demande d'avis, concernant une proposition de décret "visant à modifier l'article L 1123-4, § 3, du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation" (*Doc. parl.*, Parl. wall., 2008-2009, n° 990/1) introduite le 29 avril 2009 par Président du Parlement wallon, a été rayée du rôle le 22 juin 2009 suite à la dissolution du Parlement wallon.
